

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**9 DÉCEMBRE 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2015, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**EST ABSENT :**

M. Bruno Boyer, maire de Belleterre

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Christelle Rivest, coordonnatrice au service d'évaluation  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le comité administratif s'est réuni en caucus (réunion privée) de 17 h à 17 h 30.

**12-15-505A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

---

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Mot du préfet**

Monsieur Warolin fait un bilan des divers dossiers discutés lors de sa présence à Québec du 2 au 4 décembre 2015, suite à la tenue de l'Assemblée des MRC et de la réunion du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2015.**

**12-15-506A**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**12-15-507A**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**12-15-508A**

**Comité multiresource de la MRC de Témiscamingue (87<sup>e</sup> rencontre).**

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Louis-Philippe Dénommé, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

— // —

M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n<sup>o</sup> 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiresource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiresource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

**Projet** : Voirie forestière et cotisations SOPFIM et SOPFEU

**Demandeur** : Municipalité de Fugèreville

**Montant demandé** : 10 819,97 \$

<b>BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX</b>	
Revenus (droits de coupe)	255 962,34 \$
Retraits (projets) 242 691,44 \$ + 10 819,97 \$	- 253 511,41 \$
<b>Solde</b>	<b>2 450,93 \$</b>

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Fugèreville.

**Avis sur la demande du ministère des Transports concernant l'autorisation à la CPTAQ : Lot 3 334 866-P, 3 335 840-P et 3 709 410-P du cadastre du Québec (route 391), dans la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues (achat de terrain et remplacement de ponceau).**

---

**12-15-509A**

**Considérant** la demande du ministère des Transports requérant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour le renouvellement d'une autorisation pour l'achat de terrain et le remplacement de ponceau;

**Considérant** que depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par un Ministère doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'UPA;

**Considérant** la recommandation de la MRC basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du Règlement de contrôle intérimaire;

**Considérant** les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre à la Commission (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande du ministère des Transports.

**Nature du projet**

Il s'agit pour le MTQ d'acquérir trois parties de lots et de remplacer un ponceau sur la route 391 entre Angliers et Saint-Eugène-de-Guigues.

Après étude de la demande, il en ressort que l'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

**Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

Après analyse, le projet du ministère des Transports ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet du ministère des Transports est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé.

**12-15-510A**

**Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à son règlement de zonage (règlement n° 71-2015, adopté le 3 novembre 2015 – second projet).**

**Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;**

**Attendu que** la municipalité de Rémigny désire amender son règlement de zonage n° 27-95 présentement en vigueur pour faire passer des lots d'une zone industrielle à une zone résidentielle et commerciale (rue Principale);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 71-2015, adopté le 3 novembre 2015 – zonage) (second projet).

#### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 71-2015 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement :** 3 novembre 2015 (second projet)

**Date de réception à la MRCT :** 10 novembre 2015

#### **12-15-511A**

#### **Délégation de l'exploitation du sable et gravier en terres publiques – Émission des baux exclusifs.**

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue a obtenu la délégation de l'exploitation du sable et gravier en terres publiques et qu'une partie des tâches comprend l'émission des baux exclusifs;

**Considérant** la demande de Béton Marik inc. pour l'exploitation du banc 31M03-10, banc exploité par Béton Marik inc. depuis 1999;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise M. Daniel Dufault à signer toute demande de bail exclusif de sable et gravier qui pourrait survenir dans le futur. Les frais, s'il y a lieu, seront assumés par les revenus issus de la délégation.

#### **12-15-512A**

#### **Demande de Récupération CS Beulé pour la récupération et la transformation de bois submergé dans les lacs du Moulin, Tee et Jadot (municipalité de Kipawa).**

**Attendu que** les projets de récupération et de transformation de bois submergé sont soumis à trois types d'autorisation :

1. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) analyse l'impact du projet sur la faune (poissons);
2. Le ministère de l'Environnement (MDDELCC) analyse l'impact du projet sur la qualité de l'eau;
3. La MRC analyse l'impact du projet en vertu de sa compétence en matière de développement local et régional. Le règlement n° 134-11-2008 porte sur l'autorisation des demandes de récupération et de transformation de bois submergé.

**Attendu que** Récupération CS Beulé est propriété de M. Stéphen Beulé et M<sup>me</sup> Carole Woods de Témiscaming. L'entreprise veut récupérer ± 4 000 billes de bois submergé par année (90 billes par jour pendant 45 jours, entre le 15 juin et le 30 septembre). 90 % de pin rouge et blanc entre 14" et 17" de diamètre. Les secteurs de récupération demandés pour l'été 2016 sont les suivants :

- Lac Jadot, derrière le bureau municipal de Kipawa (deux semaines);
- À l'exutoire du lac Tee, près du pont de la Commonwealth Plywood (trois semaines);
- Au lac du Moulin, exutoire du lac Kipawa (six semaines).

**Attendu que** si ces secteurs sont épuisés, d'autres secteurs seront demandés en 2017 et après. Le bois, récupéré en 2016, sera transporté et transformé dans le Pontiac et à Pembroke en Ontario. L'entreprise Logs End inc. achètera 3 000 billes en 2016, le reste des billes récupérées sera disponible pour un projet local ou extérieur. Pour 2017, Récupération CS Beulé évaluera la possibilité de transformer localement. Nombre d'emplois locaux reliés à la récupération des billes : trois. Le plan d'affaires déposé fait état d'une rentabilité du projet pour les trois premières années;

**Attendu que** le projet présenté par Récupération CS Beulé est conforme au règlement n° 134-11-2008, sauf en ce qui a trait à la transformation locale du bois. Normalement, le permis couvre une période de cinq ans;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Qu'étant donné que l'entreprise est en démarrage et qu'elle veut évaluer la possibilité de transformer localement à partir de 2017, le permis pourrait être accordé pour trois ans. Le projet serait réévalué dans trois ans, suite aux efforts de l'entreprise pour transformer localement. Entretemps, l'entreprise fera rapport annuellement de ses activités à la MRC.

### 12-15-513A

#### **Transport adapté – Renouvellement de la contribution des territoires non organisés à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2016.**

**Considérant** le règlement n° 034-01-1988 intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, entre la MRC de Témiscamingue (TNO) et la Corporation du transport adapté du Témiscamingue inc. (CTAT) »;

**Considérant** les articles 536 à 539 du Code municipal;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser, à même le Fonds des territoires non organisés, le versement d'une subvention à la CTAT, au montant total de 4 542 \$ pour l'année 2016. Ce montant inclut la part du Comité municipal de Laniel, au montant de 2 437 \$ pour lequel leur autorisation est requise (Les Lacs-du-Témiscamingue : 2 104 \$).

La MRCT, en vertu des articles 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (Territoire non organisé), verse sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente au total 20 % du budget global de la CTAT pour l'année 2016. Cette subvention est conditionnelle à ce que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

#### 12-15-514A

#### **Transport adapté – Désignation d'un porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2016.**

**Considérant** le service de transport adapté du Témiscamingue, débuté en 1987;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte d'agir à titre de porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue pour l'année 2016.

#### 12-15-515A

#### **Transport collectif « Le Baladeur » – Budget 2016 et demande au ministère des Transports une contribution financière de 100 000 \$.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports du Québec une contribution au montant de 100 000 \$ pour le financement des activités du transport collectif du Témiscamingue – « Le Baladeur » pour l'année 2016, répartis comme suit :

<b>Le Baladeur</b>			
<b>Prévisions budgétaires</b>			
<b>1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016</b>			
<b>Revenus</b>		<b>Dépenses</b>	
Contribution MTQ	100 000 \$	Salaires et avantages sociaux	19 400 \$
Contribution du milieu (MRCT et partenaires)	38 250 \$	Honoraires de gestion	22 900 \$
Parts des usagers	14 000 \$	Contrat de transport	98 350 \$
Revenu d'intérêt	800 \$	Publicité et promotion	2 200 \$
		Frais de déplacement et repas	600 \$
		Fournitures de bureau et frais postaux	2 000 \$
		Assurances	600 \$
		Honoraires professionnels	2 100 \$
		Loyer	3 200 \$
		Taxes, licences, permis et adhésion	150 \$
		Télécommunications	1 500 \$
		Intérêts et frais bancaires	50 \$
<b>Total (revenus)</b>	<b>153 050 \$</b>	<b>Total (dépenses)</b>	<b>153 050 \$</b>

Le mode de fonctionnement retenu par la MRC de Témiscamingue devra respecter les modalités du programme, tout en s'assurant à répondre aux besoins du milieu en matière de transport collectif.

**Renouvellement pour l'année 2016 de la demande du Comité municipal de Laniel, concernant une avance de fonds de 4 000 \$ (petite caisse) consentie chaque année depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».**

**12-15-516A**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser pour l'année 2016 une avance de fonds (petite caisse) de 4 000 \$ consentie annuellement au Comité municipal de Laniel depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Selon la convention en vigueur, la MRCT procède mensuellement au paiement des comptes sur recommandation du Comité municipal de Laniel. Cette avance est retenue sur la dernière réclamation à la fin de chaque année (référence : résolution n° 01-93-015A du 13 janvier 1993).

**12-15-517A**

**Transfert de poste budgétaire 2015.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le transfert de poste budgétaire 2015, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
<b><u>Élus</u></b>		
➤ Autres comités - déplacement	1 439 \$	
➤ Autres dépenses (représentation) - élus	700 \$	
⇒ Frais de déplacement - autres		200 \$
⇒ Surplus 2014		1 939 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 139 \$</b>	<b>2 139 \$</b>

<b><u>Aménagement</u></b>		
➤ Rémunération du personnel administratif	38 874 \$	
➤ Rémunération personnel secrétariat	323 \$	
➤ Avantages sociaux	7 973 \$	
➤ Poste	948 \$	
➤ Téléphone	5 613 \$	
➤ Publication, annonce, avis	590 \$	
➤ Vérification comptable	283 \$	
➤ Fournitures	702 \$	
➤ Gestion de l'eau	200 \$	
⇒ Rémunération du coordonnateur		318 \$
⇒ GAMME		1 725 \$
⇒ Assurances		187 \$
⇒ Comité consultatif ressources naturelles		2 000 \$
⇒ Passif environnemental		22 905 \$
⇒ Surplus 2014		28 371 \$
<b>Sous-total</b>	<b>55 506 \$</b>	<b>55 506 \$</b>

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
<b><u>Volet agricole</u></b>		
➤ Projet anecdote agricole	2 000 \$	
⇒ Communication et divers		2 000 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>

<b><u>Sécurité incendie</u></b>		
➤ Consultant - travail	386 \$	
➤ Poste	100 \$	
⇒ Avantages sociaux		486 \$
<b>Sous-total</b>	<b>486 \$</b>	<b>486 \$</b>

<b><u>Administration générale</u></b>		
➤ Déplacement du personnel	1 955 \$	
➤ Poste	484 \$	
➤ Téléphone	4 045 \$	
➤ Annonce et avis	337 \$	
➤ Vérification comptable	147 \$	
➤ Formation	3 963 \$	
➤ Assurances	31 \$	
➤ Réception (représentation)	975 \$	
➤ Promo-Semaine des municipalités	800 \$	
➤ Photocopieur couleur	419 \$	
➤ Abonnement et cotisations	698 \$	
⇒ Avantages sociaux		1 880 \$
⇒ Communication (chronique politique, actualité Témis)		1 809 \$
⇒ Services juridiques		2 382 \$
⇒ Frais de vente - immeubles pour taxes		2 126 \$
⇒ Surplus 2014		5 657 \$
<b>Sous-total</b>	<b>13 854 \$</b>	<b>13 854 \$</b>

<b><u>Évaluation</u></b>		
➤ Poste	1 006 \$	
➤ Téléphone	9 168 \$	
➤ Annonce et avis	849 \$	
➤ Vérification comptable	126 \$	
➤ Assurances	202 \$	
➤ Photocopieur couleur	513 \$	
➤ Bien-être des employés	43 \$	
⇒ Avantages sociaux		3 715 \$
⇒ Déplacement du personnel et inspecteurs		1 000 \$
⇒ Autres employés		707 \$
⇒ Contrat de service - évaluateur		6 485 \$
<b>Sous-total</b>	<b>11 907 \$</b>	<b>11 907 \$</b>

<b><u>Cotisations aux organismes</u></b>		
➤ Cotisation O.R.L.P.	6 846 \$	
⇒ Surplus 2014		6 846 \$
<b>Sous-total</b>	<b>6 846 \$</b>	<b>6 846 \$</b>



Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
<b>Programme d'habitation</b>		
➤ Rémunération du personnel administratif	1 403 \$	
➤ Poste	282 \$	
➤ Téléphone	1 223 \$	
➤ Vérification comptable	22 \$	
➤ Assurances	11 \$	
➤ Photocopieur couleur	114 \$	
➤ Fournitures	153 \$	
➤ Bien-être des employés	4 \$	
⇒ Rémunération inspecteur		3 212 \$
<b>Sous-total</b>	<b>3 212 \$</b>	<b>3 212 \$</b>

<b>Édifice</b>		
➤ Assurance	93 \$	
➤ Électricité et chauffage	1 582 \$	
➤ Ameublements /équipements	5 099 \$	
➤ Autres entretiens	2 028 \$	
➤ Fondations (Fonds immeuble)	22 557 \$	
⇒ Frais de financement		31 359 \$
<b>Sous-total</b>	<b>31 359 \$</b>	<b>31 359 \$</b>

## 12-15-518A

### Arrérages de taxes 2015 en territoires non organisés.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ D'entreprendre des démarches de recouvrement de taxes en territoires non organisés, relativement aux immeubles suivants, conformément aux dispositions du Code municipal, articles 1022 et suivants :

Nom	Matricule	2013	2014	2015	Intérêts 20-12-2015	Total	Date du bail	Bail payé	Radiation	Remarques
<b>Laniel</b>										
Aucun						0,00 \$				
<b>Les Lacs</b>										
Doucet Jimmy	0237 03 5050	83,83 \$	88,89 \$	90,47 \$	80,44 \$	343,63 \$		NON		Chalet sous bail dossier 803423
Fortin Germain	1193 45 6005	0,00 \$	9,99 \$	198,16 \$	10,20 \$	218,35 \$		NON		2 camp de chasse dossier 810 844 et 814 984
Soomer-Mai-Lis	4785 77 7782	0,00 \$	377,81 \$	384,49 \$	132,92 \$	895,22 \$				Prop. paiement à venir 886,57 \$ pour le 3 déc. 2015
Tauro Joseph	7190 71 5707	0,00 \$	290,53 \$	478,85 \$	105,63 \$	875,01 \$				Prop.
Murray Steve	8147 28 5050	19,59 \$	21,16 \$	21,54 \$	18,96 \$	81,25 \$		NON		Camp de chasse dossier 802086
Morin André	8261 85 4475	0,00 \$	31,75 \$	32,31 \$	14,06 \$	78,12 \$				Prop. et camp de trappe
Charbonneau Éric	9780 12 2550	0,00 \$	78,66 \$	82,93 \$	35,20 \$	196,79 \$		NON		Bail abri sommaire dossier 817042
		<b>103,42 \$</b>	<b>898,79 \$</b>	<b>1 288,75 \$</b>	<b>397,41 \$</b>	<b>2 688,37 \$</b>				

La directrice générale – secrétaire-trésorière est par la présente autorisée à représenter la MRCT lors de la vente aux enchères du 10 mars 2016 et acquérir les immeubles au nom du TNO Laniel ou TNO Les Lacs-du-Témiscamingue, s'il n'y a pas preneur.

**Autorisation pour le versement de 15 000 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi pour l'année 2015.**

**12-15-519A**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement d'aide financière de 15 000 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi, conformément au budget 2015 de la MRCT.

**12-15-520A**

**Gestion des ressources humaines – Rapport annuel 2015 concernant les congés de maladie et les vacances du personnel de la MRCT.**

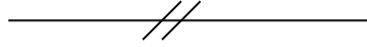
Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder comme suit au rachat des congés de maladie du personnel de la MRCT pour l'année 2015 :

Congés de maladie	Heures allouées	Absences	Solde	Rachat 50 %	Montant brut
Daniel Dufault	70,0	0,0	70,0	35,00	1 128,05 \$
Lyne Gironne	70,0	0,0	70,0	35,00	1 192,45 \$
Katy Pellerin	70,0	0,0	70,0	35,00	1 012,90 \$
Alain Côté	44,0	8,0	36,0	18,00	392,04 \$
Sylvain Caron	80,0	0,0	80,0	40,00	871,20 \$
Richard Pétrin	80,0	46,3	33,75	16,88	414,11 \$
Christelle Rivest	70,0	0,0	70,0	35,00	898,10 \$
Véronic Beulé	64,0	64,00	0,00	0,00	0,00 \$
Tomy Boucher	70,0	14,0	56,0	28,00	840,00 \$
Annie Roy	10,1	10,1	0,0	0,00	0,00 \$
Caroline Gauthier	70,0	40,5	29,5	14,75	334,83 \$
Monia Jacques	70,0	0,00	70,0	35,00	891,80 \$
Maxime Prud'Homme	67,0	24,0	43,0	21,50	392,16 \$
Michaël Gaudet	80,0	24,0	56,0	28,00	724,08 \$
François Gingras	70,0	0,0	70,0	35,00	763,70 \$
Daniel Bolduc	80,0	29,5	50,5	25,25	474,45 \$
Francine Aubut	70,0	0,0	70,0	35,00	732,90 \$
Zoubir Aidel	7,5	7,5	0,0	0,00	0,00 \$
Guillaume Beaulieu	64,2	64,2	0,0	0,00	0,00 \$
Claude Lemieux	80,0	0,0	80,0	40,00	751,60 \$
Christian Bourgeault	60,0	23,0	37,0	18,50	313,95 \$
Mylène Grenier	70,0	70,0	0,0	0,00	0,00 \$
Yves Grafteaux	67,1	67,1	0,0	0,00	0,00 \$
Daniel Manseau	80,0	32,0	48,0	24,00	425,04 \$
Patrick Crocker	30,3	30,3	0,0	0,00	0,00 \$
Syndia Bélanger	70,0	70,0	0,0	0,00	0,00 \$
Nadia Gauthier	43,8	6,0	37,8	18,88	439,22 \$
Yvon Lépine	30,2	0,0	30,2	15,08	266,98 \$
Michel Ranger	48,5	0,0	48,5	24,25	429,47 \$
Benoît Racine	4,6	4,6	0,0	0,00	0,00 \$
Louis-Philippe Dénomme	4,0	4,0	0,0	0,00	0,00 \$
<b>Total</b>	<b>1 795,2</b>	<b>639,1</b>	<b>1 156,2</b>	<b>578,1</b>	<b>13 689,00 \$</b>

N.B. : Les allocations (rachat) sont établies dans chacun des cas au taux du salaire régulier de l'année 2015.

Conformément aux règles établies, les congés de maladie sont ainsi régularisés pour l'ensemble du personnel en date du 31 décembre 2015. Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières en date du 31 décembre 2015.



Vacances	Heures allouées	Absences	Solde
Daniel Dufault	175,00	175,00	0,00
Lyne Gironne	140,00	101,50	38,50
Katy Pellerin	140,00	126,00	14,00
Alain Côté	120,00	112,00	8,00
Sylvain Caron	120,00	80,00	40,00
Richard Pétrin	120,00	120,00	0,00
Éric Bellehumeur	70,80	70,80	0,00
Manon Gauthier *	140,00	0,00	140,00
Christelle Rivest	105,00	70,00	35,00
Véronic Beaulé	96,00	96,00	0,00
Tomy Boucher	105,00	105,00	0,00
Annie Roy	105,00	105,00	0,00
Caroline Gauthier	105,00	105,00	0,00
Monia Jacques	140,00	140,00	0,00
Maxime Prud'Homme	120,00	120,00	0,00
Michaël Gaudet	80,00	56,00	24,00
François Gingras	70,00	70,00	0,00
Daniel Bolduc	80,00	80,00	0,00
Francine Aubut	140,00	140,00	0,00
Alex Tremblay *	105,00	70,00	35,00
Zoubir Aidel	140,00	140,00	0,00
Guillaume Beaulieu	70,00	70,00	0,00
Claude Lemieux	80,00	80,00	0,00
Christian Bourgeault	46,00	46,00	0,00
Mylène Grenier	70,00	70,00	0,00
Yves Grafteaux	60,00	42,00	18,00
Daniel Manseau	56,00	56,00	0,00
Patrick Crocker	120,00	120,00	0,00
Syndia Bélanger	70,00	70,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 988,80</b>	<b>2 636,30</b>	<b>352,50</b>

Politique vacances du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

(\*) Politique vacances du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

Les soldes sont remis à zéro en début d'année, tel que le prévoit la politique des vacances.

## 12-15-521A

### **Gestion des ressources humaines – Distribution aux employés du bonus d'assurance-emploi pour l'année 2015.**

#### **Mise en situation**

Le programme de réduction du taux de cotisation permet aux employeurs qui offrent à leurs employés (employées) un régime d'assurance-salaire admissible, de verser leurs cotisations d'assurance-emploi à un taux réduit. La réduction du taux de cotisation accordée à l'employeur représente le total des économies réalisées dans le cadre du programme pour l'employeur et les employés. La part qui revient à l'employé correspond à 5/12 de la réduction.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

❖ De procéder comme suit pour l'année 2015 :

Employé 2015	Assurance-emploi employé	Assurance-emploi employeur	Bonus	5/12
Daniel Dufault	762,30 \$	904,03 \$	163,19 \$	68,00 \$
Lyne Gironne	762,30 \$	904,03 \$	163,19 \$	68,00 \$
Katy Pellerin	762,30 \$	904,03 \$	163,19 \$	68,00 \$
Alain Côté	473,02 \$	560,96 \$	101,26 \$	42,19 \$
Sylvain Caron	762,30 \$	904,02 \$	163,19 \$	68,00 \$
Richard Pétrin	762,30 \$	904,03 \$	163,19 \$	68,00 \$
Éric Bellehumeur	21,11 \$	25,03 \$	4,52 \$	1,88 \$
Manon Gauthier	686,85 \$	814,55 \$	147,04 \$	61,27 \$
Christelle Rivest	757,17 \$	897,95 \$	162,10 \$	67,54 \$
Véronic Beaulé	668,08 \$	792,29 \$	143,02 \$	59,59 \$
Tomy Boucher	762,30 \$	904,03 \$	163,19 \$	68,00 \$
Annie Roy	412,06 \$	488,67 \$	88,21 \$	36,76 \$
Caroline Gauthier	650,22 \$	771,11 \$	139,20 \$	58,00 \$
Monia Jacques	751,88 \$	891,67 \$	160,96 \$	67,07 \$
Maxime Prudhomme	550,10 \$	652,37 \$	117,77 \$	49,07 \$
Michael Gaudet	762,30 \$	904,03 \$	163,19 \$	68,00 \$
François Gingras	643,90 \$	763,61 \$	137,85 \$	57,44 \$
Daniel Bolduc	625,71 \$	742,04 \$	133,95 \$	55,81 \$
Francine Aubut	617,95 \$	732,84 \$	132,29 \$	55,12 \$
Alex Tremblay	576,91 \$	684,17 \$	123,51 \$	51,46 \$
Zoubir Aidel	238,76 \$	283,15 \$	51,11 \$	21,30 \$
Guillaume Beaulieu	659,37 \$	781,96 \$	141,16 \$	58,82 \$
Claude Lemieux	660,33 \$	783,10 \$	141,36 \$	58,90 \$
Christian Bourgeault	358,12 \$	424,71 \$	76,67 \$	31,94 \$
Mylène Grenier	623,82 \$	739,80 \$	133,55 \$	55,64 \$
Yves Grafteaux	617,09 \$	731,82 \$	132,11 \$	55,04 \$
Daniel Manseau	602,77 \$	714,84 \$	129,04 \$	53,77 \$
Patrick Crocker	754,20 \$	894,42 \$	161,46 \$	67,27 \$
Syndia Bélanger	605,27 \$	717,80 \$	129,58 \$	53,99 \$
Nadia Gauthier	245,11 \$	290,68 \$	52,47 \$	21,86 \$
Yvon Lépine	78,30 \$	92,86 \$	16,76 \$	6,98 \$
Michel Ranger	202,99 \$	240,73 \$	43,46 \$	18,11 \$
<b>Total</b>	<b>18 417,20 \$</b>	<b>21 841,32 \$</b>	<b>3 942,75 \$</b>	<b>1 642,82 \$</b>

Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières en date du 31 décembre 2015.

**12-15-522A**

**Gestion des matières résiduelles – Achat de conteneurs pour les utilisateurs de TNO.**

**Considérant** que lors d'une rencontre tenue en septembre dernier avec la Ville de Témiscaming, la municipalité de Kipawa et la ZEC Restigo, il avait été convenu que le relais d'écocentre local (REL) de la Ville de Témiscaming deviendrait le seul point de dépôt des matières résiduelles pour les utilisateurs du TNO. En effet, la ZEC avait retiré l'ensemble des bacs situés à son poste d'accueil à cause des problématiques vécues avec ceux-ci;

**Considérant** que la Ville avait donc demandé à avoir un conteneur fermé (30 verges cubes) comme pour le secteur de Belleterre, au lieu d'avoir plusieurs bacs 1100 litres sur le site;

**Considérant** qu'il s'agissait d'une condition pour que la Ville accepte de s'occuper de la gestion du TNO et que ce conteneur, tout comme les bacs actuels, serait situé à l'extérieur du REL afin d'être accessible en tout temps;

**Considérant** que le coût d'un conteneur de 30 verges cubes est estimé à environ 11 000 \$ (avant taxes);

**Considérant** que cette dépense serait prise à même un de nos règlements d'emprunt, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un coût de gestion annuel et récurrent, mais plutôt d'un investissement;

**Considérant** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 20 novembre dernier;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

❖ D'acheter un conteneur de 30 verges cubes pour les utilisateurs du TNO, soit pour le REL de Témiscaming.

#### 12-15-523A

#### **Gestion des matières résiduelles – Contrat de réparation d'un mur dans le centre de mise en ballots.**

**Considérant** que des soumissions ont été demandées à des entrepreneurs afin de réparer un mur dans le centre de mise en ballots;

**Considérant** que les ballots de matières recyclables ont, en effet, exercé une pression sur un mur le long duquel les ballots sont entreposés avant d'être transportés dans le centre de transfert pour chargement dans une semi-remorque;

**Considérant** que ce mur présente une fenêtre et que celle-ci est sur le point de tomber;

**Considérant** que nous avons donc demandé un prix pour enlever la fenêtre existante, fermer le mur, l'isoler et installer une nouvelle tôle extérieure;

**Considérant** que le prix soumis par BG Construction est de l'ordre de 3 960,55 \$ et celui par Construction Luc Plamondon, de 2 990,00 \$, toutes deux avant taxes;

**Considérant** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 20 novembre dernier;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

❖ D'octroyer le contrat de rénovation du mur du centre de mise en ballots à l'entrepreneur Construction Luc Plamondon, pour un montant de 2 990,00 \$, plus taxes.

### **Pacte rural 2015 – Autorisation pour versement.**

**12-15-524A**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le paiement des montants suivants pour des projets au Pacte rural :

➤ **Demandeur : Municipalité de Kipawa**

Projet : Aménagement de l'Île Art

Montant autorisé : 13 222,00 \$  
(factures reçues pour un montant de 17 372,69 \$)

Montant à payer : 8 686,35 \$

➤ **Demandeur : Association du hockey mineur du Témiscamingue (Ice Challenge).**

Projet : Défi extrême (Ice Challenge)

Montant autorisé : 16 050,00 \$  
(factures reçues pour un montant de 19 391,00 \$)

Montant à payer : 9 695,50 \$

➤ **Demandeur : Centre multifonctionnel de l'Est témiscamien**

Projet : Une base solide pour le Centre multifonctionnel de l'Est témiscamien

Montant autorisé : 25 000,00 \$  
(factures reçues pour un montant de 16 789,16 \$)

Montant à payer : 12 591,87 \$

**12-15-525A**

### **Demande d'aide financière au Fonds de l'athlète.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le versement d'une contribution financière de 500 \$ afin de soutenir M<sup>lle</sup> Charlotte Rannou, membre de l'Équipe du Québec en patinage artistique dans la catégorie prénovice dame.

M<sup>lle</sup> Rannou représenta le Club de patinage artistique Les Tourbillons de Ville-Marie ainsi que la région de l'Abitibi-Témiscamingue lors d'une compétition canadienne ayant eu lieu du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2015 à Edmonton en Alberta.

**12-15-526A**

### **Réclamation aux villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie concernant le service de la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière pour l'année 2015.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ De réclamer aux villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie, les montants suivants pour les travaux encadrant les rôles d'évaluation foncière pour l'année 2014-2015 :

- Belleterre : 3 038,66 \$
- Témiscaming : 50 788,67 \$
- Ville-Marie : 36 287,42 \$

**N. B.** : Facturation selon l'entente en vigueur, c'est-à-dire coût réel plus 10 %.

**12-15-527A**      **Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**12-15-528A**      **Service d'évaluation – Présentation par M<sup>me</sup> Christelle Rivest.**

M<sup>me</sup> Rivest assiste à la rencontre et présente trois dossiers, soit :

- Le rapport d'activités annuel – Comparatif 2014-2015;
- L'évolution des rôles d'évaluation – Comparatif 2014-2015;
- Les demandes de révision 2015 – État de situation.

**12-15-529A**      **Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **84 735,48 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **519 429,57 \$**, et ce, pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2015.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 9 décembre 2015.

---

**Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.**

**Programme de cadets à la Sûreté du Québec.**

**12-15-530A**

Les membres du CA prennent acte du programme de cadets de la Sûreté du Québec, programme rendant disponible deux étudiants en techniques policières au sein d'un territoire de MRC. Pour obtenir les services de ces cadets, la MRC doit absorber un frais de 10 000 \$ afin de couvrir en partie les coûts reliés à ce programme. Les cadets sont généralement rattachés à une présence policière lors de la tenue d'activités et festivals au cours de la saison estivale.

Bien que ce programme puisse s'avérer intéressant pour la MRC, les membres déclinent l'offre de la Sûreté du Québec, n'ayant pas de budget attribué pour ce projet.

**12-15-531A**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**12-15-532A**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil des maires : 16 décembre 2015
- Comité administratif : 6 janvier 2016

Il est 18 h 20.

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

\_\_\_\_\_  
Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**